

► Inscriptions aux différents **concours** pour devenir enseignant : externe, interne ou 3ème concours.



► **Vote pour les représentants du personnel.**

La liste des votants est affichée 20j avant la date du scrutin et votre liste doit être donnée 10j avant au minimum.



► **RDV de carrière**

Les premières inspections démarrent en octobre et s'étalent jusqu'en mai. Les collègues concernés sont prévenus au moins 15j avant.

Selon le résultat, une accélération de carrière d'un an est possible.

Les conditions pour être éligible au RDV :

- pour le 1^{er} : être dans la 2ème année du 6ème échelon au 31 août de l'année en cours (n)
- pour le 2^{ème} : être entre le 18ème et le 30ème mois d'ancienneté de son 8ème échelon au 31 août de l'année en cours (n)
- pour le 3ème : être dans la 2ème année d'ancienneté de son 9ème échelon au 31 août de l'année en cours (n)

Toutes les infos :  3

► Pensez à faire la demande de votre **congé de formation professionnel**. Il ne doit pas y avoir d'interruption dans vos demandes (réponse en janvier)

► **Stagiaires :**

*Vous allez recevoir la **proposition de reclassement** de la part du Rectorat. En général il faut l'accepter. Nous contacter à ce moment là si vous pensez qu'il y a une erreur.*

